

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocrate Locale
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le jeudi 27 juin 2013 à la Maison communale à Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 18 juin 2013

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 30 mai 2013: Approbation
2. Comptes annuels communaux: Exercice 2012: Approbation
3. Comptes annuels du CPAS: Exercice 2012: Approbation
4. Budget du CPAS: Exercice 2013: Modification budgétaire n°1: Service ordinaire: Décision
5. Budget du CPAS: Exercice 2013: Modification budgétaire n° 2: Service extraordinaire: Décision
6. CPAS: Rapport d'activités de la Commission locale pour l'énergie: Prise de connaissance
7. CANAL C: Octroi d'une subvention: Exercice 2013: Décision
8. Unité scout de Rhisnes: Campagne propreté 2013: Octroi d'un subside: Décision
9. Patrimoine communal: Echange d'une parcelle de terrain: Section de Meux: Décision
10. Patrimoine communal: Vente d'une parcelle de terrain: Section d'Emines: Fixation du prix: Décision
11. Contrat de Rivière Haute-Meuse ASBL: Cotisation 2013: Décision
12. Contrat de Rivière Haute-Meuse ASBL: Contrat-programme 2014-2016: Approbation
13. Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents ASBL: Cotisation 2013: Décision
14. Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents ASBL: Contrat-programme 2014-2016: Approbation
15. Accueil extrascolaire: Création d'une ASBL: Décision
16. Enseignement: Acquisition de tableaux interactifs et d'ordinateurs portables pour les implantations scolaires: Décision

- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
17. Service des travaux: Achat d'une camionnette: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
18. Service des travaux: Acquisition d'un nettoyeur haute pression: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
19. Service des travaux: Acquisition d'une plaque vibrante: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
20. Service des travaux: Achat d'une machine à sertir: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
21. Réfection de trottoirs: Section de Meux: Acquisition de matériaux divers: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
22. BEP: Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage: Parc communal: Section de Rhisnes: Approbation
23. Patrimoine communal: Aménagement d'un logement de transit: Section d'Emines: Nouvelle procédure de marché public: Décision
- a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
24. IMIO: Désignation de 2 candidats au Conseil d'Administration: Décision
25. Patro Sainte-Elisabeth: Octroi d'un subside : Décision
26. Patrimoine communal: Construction d'un complexe sportif: Section d'Emines: Modification du devis estimatif: Décision
27. Aménagement du territoire: Plan masse: Section d'Emines: Modification: Approbation
28. SCRL La Joie du Foyer: Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013: Approbation
- a) Procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 juin 2012
 - b) Désignation des représentants des Pouvoirs locaux à l'Assemblée générale
 - c) Rapport de gestion
 - d) Rapport du Commissaire sur les comptes 2012
 - e) Comptes 2012

- f) Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- g) Attribution du marché pour la désignation du Commissaire
- h) Mission complémentaire du Commissaire
- i) Renouvellement du Conseil d'Administration

- 29. SCRL La Joie du Foyer: Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2013: Approbation
 - a) Situation active et passive au 31 mars 2013
 - b) Rapport spécial du Commissaire
 - c) Modification statutaire
 - d) Mandats d'Administrateurs liés aux modifications statutaires
 - e) Fixation du montant des jetons de présence
- 30. Conseil Consultatif Communal des Aînés: Mise en place: Décision
- 31. Administration communale: Gestions sociale, juridique et salariale du personnel: Assistance d'un Secrétariat social: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS CLOS :

- 32. Enseignement: Démission d'une maîtresse spéciale de religion catholique à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère: Décision
- 33. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales : Décision
- 34. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles: Décision
- 35. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles: Décision
- 36. Enseignement: Demande de pause carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/2 temps: Décision
- 37. Enseignement: Demande de pause carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/5 temps: Décision
- 38. Enseignement: Demande de pause carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/5 temps: Décision
- 39. Enseignement: Demande de pause carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/5 temps: Décision
- 40. Enseignement: Demande de pause carrière dans le cadre d'un congé parental à 1/5 temps: Décision
- 41. Enseignement: Demande de pause carrière dans le cadre d'un congé parental à 1/5 temps: Décision
- 42. Enseignement: Demande de pause carrière pour motif d'ordre purement personnel à 1/4 temps: Décision

43. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère

Commentaires

12. /

13. voir annexes

3. voir annexes (1 exemplaire distribué à chaque chef de groupe politique)

4.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.122.236,56 €	1.122.236,56 €	0
Majoration des crédits	418.725,22 €	422.191,90 €	-3.466,68 €
Diminution des crédits	0	3.466,68 €	3.466,68 €
Nouveau budget	1.540.961,78 €	1.540.961,78 €	0

Ces adaptations comptables n'entraînent aucune modification de la part communale.

5.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	8.750 €	8.750 €	0
Majoration des crédits	644.800 €	644.800 €	0
Diminution des crédits	/	/	/
Nouveau budget	653.550 €	653.550 €	0

Ces modifications conséquentes liées principalement à des investissements immobiliers seront financées par prélèvement sur le fond de réserve extraordinaire.

6. Conformément aux décrets relatifs à l'organisation des marchés régionaux du gaz (article 31 quater§1 alinéa 2 du décret du 19 décembre 2002) et de l'électricité (article 33 ter§1 alinéa 2 du décret du 12 avril 2001), la Commission locale pour l'énergie adresse chaque année au Conseil Communal un rapport relatif au nombre de convocations émises par elle au cours de l'exercice écoulé ainsi qu'à la suite qui leur a été réservée.

A La Bruyère, la synthèse de ce document se résume en cinq lettres à savoir « néant ».

7. Comme chaque année, il est proposé de voter le versement à l'ASBL Canal C d'une somme au titre de subvention de fonctionnement pour l'exercice en cours.

Cette aide financière dont le montant résulte de la multiplication du nombre d'abonnés à la télédistribution sur le territoire bruyérois par un coefficient indexé, atteint pour 2013 le total de 4.949,32 € (4.833,32 € en 2012).

8. Le 6 mars 2013, au terme d'une procédure de sélection basée sur la remise d'un projet à vocation humanitaire, le Collège Communal a désigné la 14^e Unité scout de Rhisnes comme partenaire pour la réalisation de la campagne propreté d'avril 2013.

Le travail dont question a été correctement accompli de sorte qu'il y a lieu aujourd'hui de verser à ce mouvement de jeunesse le fruit du labeur de ses membres.

Le montant de cette rétribution s'élève à 2.000€.

9. La Commune a l'opportunité d'acquérir la seule parcelle de terrain située en zone à bâtir et vierge de toute construction, qui jouxte l'arrière des infrastructures de l'implantation scolaire communale de Meux. Cette mutation immobilière permettrait de procéder à l'extension des bâtiments de cette école dont la population enfantine ne cesse de croître.

La particularité de cette opération résiderait dans son règlement non par le biais d'un paiement en numéraire mais d'un échange avec un terrain communal d'une moindre superficie, dûment équipé et sis en bordure de voirie.

Il appartient au Conseil de marquer son accord sur les modalités de cette transaction.

10. Lors de la liquidation des actifs de l'intercommunale AIENPN, la Commune a recueilli notamment une parcelle en nature de prairie de 58a 40ca située rue de Vedrin à Emines et localisée en zone d'habitat à caractère rural.

L'ASBL Service Provincial d'Aide Familiale (SPAF en abrégé) souhaiterait acheter 12 ares de celle-ci en vue d'y construire un immeuble affecté aux réunions et formations de son personnel ainsi qu'à l'atelier de repassage actuellement présent dans le Centre Culturel d'Emines.

Le prix proposé pour cette acquisition s'élève à 85€/m² compte tenu des avantages pour la Commune à disposer de pareil organisme public sur son territoire.

Il est suggéré au Conseil d'émettre un avis de principe favorable sur ce projet d'aliénation et ses conditions.

11-12-13-14. Par décision des 31 janvier 2005 et 27 mai 2010, le Conseil Communal a adhéré respectueusement au Contrat de rivière de la Haute Meuse et au Contrat de rivière de la Meuse aval et ses affluents.

Chacune de ces ASBL sollicite l'octroi pour 2013 d'une subvention de fonctionnement, de 1.000€ pour la première et 809,55 € pour la seconde, afin de permettre le maintien et le renforcement de ses actions à but environnemental.

Celles-ci sont détaillées dans un contrat-programme qui couvrira pour chacun de ces organismes les années 2014 à 2016.

Il appartient au Conseil de se positionner au niveau tant de l'attribution de cette aide financière annuelle que de l'ensemble des interventions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement proche des cours d'eau.

15. Depuis de nombreuses années, la Commune organise un service d'accueil temps libre pour l'encadrement des enfants des écoles communales et libres durant les périodes extrascolaires.

Ce service n'est rendu qu'au prix d'une mobilisation conséquente de certains agents communaux chargés tant de la gestion du personnel spécifique à cet accueil (recrutement, remplacement, paiement des salaires, rédaction des contrats, formations,...) que de la perception de la redevance liée à la prise en charge des enfants (encodage des présences, envoi des factures et des rappels, octroi des attestations fiscales, rédaction des rapports trimestriels pour l'ONE) et de la modernisation informatique continue des outils utilisés dans ce cadre.

Aujourd'hui, dans l'optique d'une maximalisation optimale de cet accueil aussi bien pour l'Administration communale, les accueillantes et les Directeurs d'écoles que pour les parents et les enfants, il est proposé de loger ces activités au sein d'une ASBL à créer spécialement à cette fin et dénommée

« Récré'agique.labruyère » dans laquelle la Commune aurait pour partenaire la SNC Cameleo.

Cette dernière est une association qui gère déjà aujourd'hui l'accueil extrascolaire de Gembloux et de Villers-La-Ville.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur la mise sur les fonds baptismaux de cette nouvelle structure et d'en approuver les statuts, le plan financier et le contrat de gestion.

Par ailleurs, il importe de désigner le représentant de la Commune aux Assemblées générales et de suggérer au Conseil d'accorder délégation au Collège pour tous les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

16. Les Autorités communales envisagent de doter les classes de 6^e primaire de l'ensemble des implantations communales, de tableaux interactifs qui nécessitent par ailleurs pour leur fonctionnement, un ordinateur par équipement.

Le devis estimatif global avoisine 32.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée par lots.

17. La camionnette Citroën Jumper du chauffagiste a été mise en circulation en 1999.

Le dernier passage au contrôle technique de ce véhicule s'est soldé par un refus pour cause notamment de corrosion importante au bas de caisse et d'extrême usure des mécanismes de frein.

Il est proposé d'acquérir un nouveau matériel en remplacement de l'épave actuelle qui attend sa vente au titre de mitraille.

Le devis estimatif atteint 30.129 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

18. Le nettoyeur haute pression mobile actuellement utilisé par les différentes équipes d'ouvriers connaît de plus en plus de défaillances vu son grand âge.

Il est proposé de substituer à ce matériel vieux d'une quinzaine d'années, un nouvel équipement plus performant.

Le devis estimatif avoisine 4.600 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

19. La plaque vibrante du service voirie a été acquise voici 25 ans et ne permet plus d'effectuer un travail de qualité.

Il est suggéré d'en acquérir une nouvelle pour un devis estimatif établi à ± 1.810 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

20. Le chauffagiste souhaite pouvoir disposer, parmi son matériel, d'une machine à sertir afin de réaliser ou de réparer des installations sanitaires avec davantage de précision et de qualité de finition.

Actuellement, cet équipement est loué ponctuellement pour chaque intervention de ce genre.

Le devis estimatif approche 1.950 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

21. Le projet de réfection des trottoirs de la rue Janquart à Meux nécessite que la Commune se procure les matériaux nécessaires à la réalisation de ce chantier.

Le devis estimatif avoisine 4.200 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

22. Le 29 mars 2012, le Conseil approuvait le projet d'acquisition d'une vaste propriété de ± 5 ha sise à Rhisnes pour le prix de 1.000.000 €.

Depuis lors, en séance des 28 juin 2012 et 28 février 2013, il a décidé de conclure avec le BEP une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à confier aux techniciens de cette intercommunale la réalisation du mètre des 3 bâtiments érigés à l'intérieur du périmètre de cet ensemble immobilier.

Aujourd'hui, la poursuite de ce dossier implique le lancement d'une procédure de marché public et l'attribution de celui-ci à un auteur de projet chargé ultérieurement d'une part, de concevoir architecturalement la transformation de la villa existante en siège de la future nouvelle Administration communale, et d'autre part, de proposer la reconversion des 2 autres immeubles plus petits, respectivement en logements et en conciergerie.

La préparation et le suivi de cette phase capitale de ce dossier d'envergure, comprend principalement l'estimation des travaux, la rédaction des clauses tant administratives que techniques du cahier spécial des charges, l'analyse des offres reçues, l'assistance à l'élaboration des dossiers de permis d'urbanisme et la surveillance tant administrative que financière du chantier.

Une nouvelle fois, une collaboration étroite est sollicitée de l'intercommunale dont question, et se trouvera matérialisée par la signature d'une convention d'assistance supplémentaire pour un coût forfaitaire de ± 40.000 € TVAC.

23. Le 26 août 2009, le Conseil votait la création d'un logement de transit à Emines dans l'ancien bâtiment de l'AIENPN, au pied du château d'eau.

Le 10 août 2010, le Collège attribuait l'exécution de ces travaux de transformation à la société CL Construct. Celle-ci a démarré ce chantier mais ne l'a nullement mené à son terme de sorte que le 26 avril 2012, dans le cadre des mesures d'office prévues légalement, le Conseil a décidé de procéder au lancement d'une nouvelle procédure d'adjudication publique.

Aucune offre n'est toutefois parvenue à l'Administration communale avant l'échéance du délai fixé.

Il est dès lors proposé, sur base de l'article 17§2 1^{er} e de la loi du 24 décembre 1993, de recourir à la procédure négociée sans publicité pour parvenir enfin à trouver l'entreprise qui achèvera ces travaux dans les meilleurs délais et conditions.

24. /

25. Depuis plusieurs années, les cars communaux, assurent le transport des enfants des différents mouvements de jeunesse, vers leurs camps d'été. Récemment, il s'est avéré nécessaire de recourir au service d'un autocariste privé pour le déplacement des membres du patro Sainte-Elisabeth de Rhisnes compte tenu de l'impossibilité pour les véhicules communaux de conduire ces jeunes à destination vu leur nombre trop conséquent (160). Il est demandé au Conseil d'accepter de prendre en charge sur les deniers communaux le montant de la facture établie par la firme privée (1.627 €TVAC).

26-27. Le 25 août 2011, le Conseil émettait un avis de principe favorable sur l'avant-projet de construction d'un complexe sportif à Emines, réalisé par l'INASEP conformément au contrat d'études conclu avec elle en février 2004.

Le 27 octobre 2011, il marquait son accord sur les cahiers spéciaux des charges et avis de marché relatifs aux phases subsidiaires de cet important investissement immobilier.

Dans la foulée, il approuvait également le plan masse dressé pour la zone concernée notamment par ce chantier. Pour rappel, ce document graphique dans lequel la projection orthogonale des bâtiments et de leurs abords est indiquée schématiquement, permet de situer ceux-ci avec leurs contours extérieurs, leur volume, leurs plantations, ...

Le 29 mars 2012, il remaniait complètement le dossier administratif suite aux modifications des critères d'attribution des subventions aux infrastructures sportives, décrétées par le Gouvernement wallon. Il acceptait par ailleurs un accroissement de la dépense de ± 200.000 € TVAC.

Le 31 mai 2012, il acceptait les documents relatifs à la dernière phase encore à l'étude jusqu'alors ainsi que le montant global des travaux à hauteur de 5.892.372,51 € TVAC.

Le 25 octobre 2012, le Fonctionnaire délégué notifiait le refus de permis d'urbanisme pour le hall omnisports au motif que « le projet de la nouvelle Maison communale à Emines n'étant plus d'actualité, le projet ne peut être autorisé tel que présenté ».

Parallèlement, Infrasport informait la Commune que les nouvelles règles de subventionnement par la Région wallonne requéraient dorénavant que ce type de dossier ne soit plus présenté par phases mais plutôt de manière globale au titre de grande infrastructure sportive.

Pour toutes ces raisons, tant le plan masse actualisé que les plans modifiés du futur complexe sportif dont le coût total est porté à 7.169.562,30 € TVAC par adjonction d'un terrain synthétique extérieur de football, sont présentés au Conseil pour acceptation.

Pour conclure, force est de rappeler que des subsides régionaux à hauteur de 60 % voire 75 % sont espérés par les Autorités communales.

28-29. /

30. Dans sa déclaration de politique régionale 2009-2014, le Gouvernement wallon s'est donné comme priorité « d'assurer une véritable place aux aînés grâce à l'actualisation de leur participation citoyenne ». La Majorité communale actuelle souhaite s'inscrire dans ce processus démocratique et a inséré cette démarche à l'égard des aînés dans sa déclaration de politique communale présentée en séance du 28 février 2013.

Il appartient au Conseil de matérialiser ces intentions ainsi formulées et de confier au Collège le soin de mettre en place cette instance d'avis.

31. L'Administration communale est de plus en plus fréquemment confrontée à la survenance voire au maintien de situations autant complexes que variées inhérentes à la gestion des ressources humaines, dont la résolution exige une maîtrise conséquente de la législation sociale.

Actuellement, la solution adoptée en pareilles circonstances consiste à consulter ponctuellement un cabinet d'avocats avec pour conséquence un coût non négligeable et un timing parfois peu adapté à l'urgence à traiter.

Par ailleurs, le service du personnel consacre, au détriment parfois d'occupations plus fondamentales, un temps non négligeable à l'exécution de divers tâches répétitives mensuellement, trimestriellement ou annuellement, qu'un professionnel du secteur accomplirait en un laps de temps considérablement réduit. Pour toutes ces raisons notamment, les Autorités communales, désirent recourir aux services d'un Secrétariat social de manière à pouvoir confier à une seule et même entité non seulement la gestion de la rémunération des agents communaux mais également l'assistance juridique pour toutes les problématiques relatives au droit social.

Le devis estimatif s'élève à 60.000 € TVAC pour une durée de 4 ans.

Mode de marché : procédure négociée.